



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE



MINISTÈRE DES AFFAIRES
SOCIALES, DU TRAVAIL
ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA FAMILLE ET DES
PERSONNES HANDICAPÉES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DU VAL D'OISE

SERVICE SANTÉ ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par : Françoise GOCZKOWSKI

Technicien sanitaire

☎ 01.34.41.14.90 - ☎ 01.30.32.63.48

Réf : FG/DM N°

946

Cergy-Pontoise, le

12 JUN 2003

Monsieur le Maire,

Les analyses effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine assuré par le service santé-environnement de ma direction ont mis en évidence des dépassements de la concentration maximale admissible en nitrates de 50 mg/l :

- 52 mg/l sur le réseau de Baillet en France (bâtiments municipaux) le 4 juin 2003
- 52 mg/l sur le puits de Baillet en France le 4 juin 2003
- 53 mg/l en sortie du réservoir 2000 m³ de Montsoul le 4 juin 2003.

Les nouvelles analyses effectuées le 10 juin 2003 sur l'eau distribuée à Baillet en France confirment ces teneurs (51 mg/l aux bâtiments municipaux, 50 mg/l au niveau du golf).

Dans son avis du 10 juillet 1998, le Conseil supérieur d'hygiène publique de France recommande qu'une eau de teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l ne soit pas consommée par les femmes enceintes et les nourrissons.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir informer la population de votre commune desservie par cette eau de cette situation. Je vous invite à contacter le gestionnaire de votre réseau pour définir la zone exacte de votre commune concernée, l'autre étant desservie par le puits de Montsoul.

Dans les prochains jours, le service santé environnement de ma Direction procédera à de nouveaux prélèvements en eau distribuée des différentes communes du syndicat. Ces prélèvements seront complétés par des analyses à la ressource et en réservoir par la Générale des eaux. Je vous tiendrai informé de l'évolution de la situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental

Jacques MURAT

Monsieur le Maire
Mairie
95560 MONTSOULT